

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

SAINT ANDRE LES VERGERS (10)

VILLE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 17 FEVRIER 2026 à 19 H 00

Nombre de Conseillers Municipaux.....33
Nombre de Conseillers en exercice.....33
Nombre de Conseillers présents.....28

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Municipal est dûment convoqué le **MARDI 17 FEVRIER 2026 à 19 H 00**, à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Mme LEDOUBLE Catherine, Maire. La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux le 5 février 2026, affichée au tableau des affichages officiels le 5 février 2026 et publiée dans la presse locale.

Etaient présents : M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, Mme ROTH Michèle, M. MAITROT André, Maires-Adjointes, MM. BALLAND Alain, TRIAULAIRE Jean-Pierre, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, BERLOT Catherine, RICCARDI Véronique, MM. GOJJARD Pascal, NEFFLIER Pierre-Marie, Mme PERNOT Marie-Evelyne, M. PAULET Philippe, Mmes QUINTART Sylvie, DEMIR Selda, Mmes JOSSO Gorete, M. GROSJEAN Sébastien, Mme PAGLIA Olympe, M. CORNEVIN Jean-Pierre, Mme ROGE Patricia, M. LAROCHE Sébastien, Mme GARET Sylvie et M. BALLANFAT Florent formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

Mme Meryam ERCAN	mandataire	Mme Michele ROTH
Mme Stéphanie EDESA	mandataire	M. Emmanuel LIMA
Mme Sandra DURUPT	mandataire	Mme Catherine LEDOUBLE
M. Renaud BOSSAERT	mandataire	Mme Marie-Pierre LEROY
M Farid RAHAMNIA	mandataire	M. Pascal GOJJARD

Secrétaire de séance : Mme Olympe PAGLIA

XXXX

Séance du 17 février 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/760***

**Stade d'Echenilly – Installation d'éclairage sur la plaine de jeux –
Demande de fonds de concours à Troyes Champagne Métropole**

Rapporteur : M. Emmanuel LIMA

Le conseil municipal a validé, par la délibération n°2024/555 en date du 24 septembre 2024, le projet d'installation d'un éclairage sur la plaine de jeux du stade d'Echenilly.

Pour rappel, ce projet a pour objectif d'améliorer les conditions d'entraînement sur la période hivernale et d'augmenter le temps d'utilisation de la plaine de jeu, au vu de l'augmentation des licenciés sur ces dernières années.

Après avoir lancé une consultation sous forme de marché à procédure adaptée, la commission MAPA a émis un avis favorable pour attribuer le marché à l'entreprise Eiffage Energie Systèmes, pour un montant de 82 235 € HT (comprenant la prestation supplémentaire éventuelle pour la pose de bloc phare).

Le montant total du projet, études comprises, s'élève à 85 083 € HT.

Des subventions ont été sollicitées auprès de l'ANS et du Département.

Ce projet pourrait par ailleurs, bénéficier d'un fonds de concours de Troyes Champagne Métropole dans le cadre de l'accompagnement aux collectivités (aménagement d'équipements sportifs).

La commission Economie locale - Finances demande au conseil municipal de bien vouloir autoriser Mme le Maire, ou son représentant :

- à valider le plan de financement prévisionnel joint au présent rapport,
- à solliciter auprès de Troyes Champagne Métropole un fonds de concours au titre de l'aménagement d'équipement sportifs,
- à solliciter l'autorisation de Troyes Champagne Métropole de commencer les travaux sans attendre sa décision,
- à signer tous les documents nécessaires et relatifs à la constitution du dossier

Séance du 17 février 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/760***

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés
(33 voix pour) :

- **ADOpte le rapport présenté.**

Pour Extrait conforme,

La secrétaire de séance
Mme Olympe PAGLIA



Catherine LEDOUBLE

Catherine LEDOUBLE
2026.02.19 16:59:03 +0100
Ref:10470392-15789742-1-D
Signature numérique
la Maire

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Dépenses éligibles	Montant sollicité - subvention	%	% sur coût total prévisionnel de l'opération
Agence Nationale du Sport	82 235 € (montant des travaux)	30 846 €	37.51 %	36.25 %
Conseil départemental de l'Aube	85 083 € (coût de l'opération)	9 359 €	11%	11%
Troyes Champagne Métropole	85 083 € (coût de l'opération)	17 017 €	20%	20 %
Autofinancement		27 861 €		32.75 %
Coût total de l'opération HT		85 083 €		100 %